



CC Terre de Picardie (Siren : 200070928)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Estrées-Deniécourt
Arrondissement	Péronne
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe CHEVAL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Avenue de Haute Picardie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80200 ESTREES-DENIECOURT
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@hautepicardie.fr
Site internet	www.hautepicardie.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	18 542
Densité moyenne	62,11

Périmètre

Nombre total de communes membres : 44

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Ablaincourt-Pressoir (218000024)	284
80	Assevillers (218000313)	294
80	Bayonvillers (218000560)	367
80	Beaufort-en-Santerre (218000651)	210
80	Belloy-en-Santerre (218000768)	159
80	Berny-en-Santerre (218000867)	158
80	Bouchoir (218001105)	318
80	Caix (218001550)	757
80	Chaulnes (218001782)	2 024
80	Chilly (218001832)	192
80	Chuignes (218001865)	137
80	Dompierre-Becquincourt (218002392)	716
80	Estrées-Deniécourt (218002756)	349
80	Fay (218002913)	110
80	Folies (218003077)	133
80	Fontaine-lès-Cappy (218003119)	55
80	Foucaucourt-en-Santerre (218003218)	285
80	Fouquescourt (218003259)	177
80	Framerville-Rainecourt (218003283)	477
80	Fransart (218003333)	156
80	Fresnes-Mazancourt (218003390)	131
80	Guillaucourt (218003820)	421
80	Hallu (218003911)	190
80	Harbonnières (218003994)	1 672
80	Herleville (218004141)	195
80	Hypercourt (200062602)	727
80	La Chavatte (218001816)	77
80	Lihons (218004588)	415
80	Marchépot (218004836)	476
80	Maucourt (218004935)	171
80	Méharicourt (218004976)	578
80	Misery (218005221)	137
80	Parvillers-le-Quesnoy (218005825)	245
80	Proyart (218006062)	692
80	Punchy (218006088)	89
80	Puzeaux (218006096)	281
80	Rosières-en-Santerre (218006401)	3 034

80	Rouvroy-en-Santerre (218006427)	206
80	Soyécourt (218006948)	178
80	Vauvillers (218007326)	264
80	Vermandovillers (218007409)	147
80	Vrély (218007656)	451
80	Warvillers (218007714)	148
80	Wiencourt-l'Equipée (218007722)	259

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 29

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies <i>- Zone de développement éolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif <i>- La réalisation d'études concernant l'assainissement collectif existant sur la Communauté de Communes.</i>
- Assainissement non collectif <i>la création et la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Sont déclarés d'intérêt communautaire : - La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés incluant l'aménagement et la gestion d'une déchetterie et d'un centre de tri par adhésion au SMITOM ou à tout autre organisme compétent.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Sont déclarés d'intérêt communautaire : - La communication et sensibilisation des administrés au tri et à la valorisation des déchets. - La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intéressant toutes les communes de la Communauté de Communes.</i>
Sanitaires et social
- Aide sociale facultative <i>Service aides ménagères et prestataire</i>
- Action sociale <i>petite enfance : Sont déclarés d'intérêt communautaire : 1. Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) : création, aménagement, entretien des équipements et gestion du service.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Sont déclarés d'intérêt communautaire : - la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la ZAC Haute Picardie localisée à l'intersection des autoroutes A1 et A29, sur le site de la gare TGV Haute Picardie. - la création, l'aménagement et la gestion de toute nouvelle zone d'activités ou toute nouvelle ZAC, hormis les extensions de zones d'activités communales existantes.</i>
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Sont déclarés d'intérêt communautaire : - les actions pour favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises implantées dans les zones d'activités d'intérêt communautaire. - la promotion des activités économiques du territoire.</i>

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- *la création et la gestion de la médiathèque intercommunale de Chaulnes et des bibliothèques relais hors temps scolaire.*

- *Dans le cadre des R.P.C. et du Groupe Scolaire de Chaulnes, la création et / ou le réaménagement, l'entretien et le fonctionnement des bibliothèques, plateaux sportifs et salles multimédia scolaires avec une utilisation accessoire de ces équipements par les communes dans des conditions de remboursement des frais de fonctionnement qui seront fixées par convention.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- *Construction, entretien et fonctionnement du gymnase du collège de Chaulnes*

Etablissements scolaires

- *l'entretien et le fonctionnement des écoles primaires existantes.* - *la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles primaires dans le cadre de la réalisation des R.P.C. et du Groupe scolaire de Chaulnes.*

Activités péri-scolaires

- *Dans le cadre des R.P.C. et du Groupe Scolaire de Chaulnes, la création et ou le réaménagement, l'entretien et le fonctionnement des cantines et garderies scolaires.* - *Le développement d'activités périscolaires et le transport s'y rapportant, en partenariat avec tout organisme ou association concerné(e)*

Activités culturelles ou socioculturelles

Sont déclarés d'intérêt communautaire : - *la promotion des activités culturelles, artistiques, socio-éducatives intéressant l'ensemble du territoire et se réalisant sur au moins 2 communes.* - *la promotion de l'enseignement musical.* - *la promotion des manifestations exceptionnelles à caractère départemental, régional et national se déroulant sur le territoire.*

- *la promotion des activités et des services mis en place dans le cadre d'un projet global en direction des jeunes.*

Aménagement de l'espace

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- *L'élaboration, révision et suivi d'un SCOT et de schémas directeurs.*

Schéma de secteur

Plans locaux d'urbanisme

élaboration et mise en ?uvre d'un Plan Local d'Urbanisme

Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- *Création de toute nouvelle ZAC à caractère économique.*

Transport scolaire

- *l'assistance aux transports scolaires organisés par le Conseil Général dans le cadre d'une convention passée avec le Conseil Général en qualité d'intervenant secondaire.* - *Organisation du transport des élèves du collège d'enseignement secondaire de Chaulnes et des enfants des écoles primaires fermées rattachées à l'école mixte de Chaulnes.*

Voirie

Création, aménagement, entretien de la voirie

Jusqu'au 31 décembre 2014, sont déclarés d'intérêt communautaire : 1. *l'aménagement et l'entretien des voies inscrites au tableau des voiries communautaires revêtues à l'exclusion des voies internes :* - *aux lotissements* - *aux zones d'activités communales.* *Sont compris dans l'entretien des voiries communautaires :* - *le fauchage et l'élagage hors agglomération conformément au linéaire de fauchage communal accepté par les maires en 1996 et modifié en 2003* - *le déneigement sur le circuit scolaire* *N'est pas compris :* *l'aménagement paysager.* *A compter du 1er janvier 2015, le paragraphe précédent sera remplacé par :* 1. - *l'aménagement et l'entretien des voies ayant un intérêt communautaire défini comme suit :* - *Circuit scolaire intra et extra muros* - *Une voie structurante par commune reliant deux communes ou ayant un intérêt reconnu communautaire.* *Le tableau de voirie (joint en annexe) qui en découle définit précisément l'ensemble des voies entrant dans la compétence ; il pourra sur décision du conseil communautaire être adapté (ex : modification du circuit scolaire?).* *La compétence s'exerce sur l'emprise de la voirie. La CCPH exercera uniquement la compétence sur la bande de roulement elle-même. Les travaux pour les accessoires pourront être confiés aux communes concernées dans le cadre d'une convention fixant les montants des participations envisagées. L'entretien, le déneigement, le fauchage, l'entretien des fossés seront réalisés sur les voiries d'intérêt communautaire. L'entretien sur les organes de sécurité participant à la tenue de la bande de roulement sera réalisée par la CCHP : entretien des bouches d'égout pluvial,*

curage des réseaux pluviaux sous chaussée. La signalisation de circulation extra-muros sera à la charge de la CCHP. 2. L'organisation, la valorisation et l'entretien des sentiers de randonnée. La communauté de communes pourra recevoir des fonds de concours, dans les conditions prévues au CGCT, des communes membres pour des opérations relevant de cette compétence.

Développement touristique

- Tourisme

Sont déclarés d'intérêt communautaire : - l'accueil, l'information et la promotion touristique. - la création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Le plan local de l'habitat qui sera conforme aux nouvelles dispositions du code de la construction et de l'habitation. - L'assistance pour le montage des dossiers communaux en matière d'habitat.

- Politique du logement non social

- la construction, l'entretien et la gestion sur des terrains acquis par la communauté ou dans des locaux communaux mis à disposition à cette fin, pour la réalisation d'opérations relevant des compétences intercommunales Gestion et entretien de la nouvelle brigade de gendarmerie de Chaulnes

- Politique du logement social

- la politique du logement social et de l'action en faveur des personnes défavorisées en accord avec les communes concernées et sous réserve d'équilibre financier des opérations : - l'acquisition, l'amélioration et la gestion en locatif aidé de logements vacants sur le territoire de la communauté de communes, mis à disposition de la communauté de communes par convention s'il s'agit de logements communaux ou acquis par la communauté de communes s'il s'agit de logements privés. - la construction et la gestion de logements aidés uniquement pour les opérations mises en place sur des terrains acquis par la communauté de communes et ne dépassant pas 5 logements par commune.

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Etablissement des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Le conseil de la Communauté de communes est autorisé à transférer cette compétence à un syndicat mixte.

- Autres

Communication : la communication et l'animation du territoire : - la communication entre élus des communes membres selon les modalités définies par le règlement intérieur ; - la communication entre la Communauté de Communes de Haute Picardie et la population, consistant en des actions en matière graphique (dont la signalétique), l'élaboration et la diffusion d'un journal d'informations intercommunales, la mise en place d'un réseau informatisé.

Autre : la réalisation, à la demande des communes, de prestations dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention conformément à l'article L 5211-56 du CGCT ; la communauté de communes pourra également intervenir comme mandataire conformément à la loi MOP du 12 juillet 1985 et, le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des marchés publics. La Communauté de Communes de Haute Picardie est autorisée à adhérer à un syndicat mixte.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	596 794
80	SMITOM du SANTERRE (258004571)	SM fermé	90 600
80	SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	707 871
80	syndicat mixte du pays Santerre Haute Somme (200029692)	SM fermé	68 555

80	SM de développement et de promotion touristique du Pays Santerre Haute Somme (200021202)	SM fermé	58 793
----	---	----------	--------

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)